

Liste des Établissements d'importance systémique mondiale (EIS^m)
au titre de l'exercice 2013

conformément aux dispositions de l'article L511-41-1 A VI du
Code monétaire et financier*

Dénomination	Adresse	Sous-catégorie d'EIS ^m
BNP PARIBAS	16 boulevard des Italiens 75009 Paris	Sous-catégorie 3 (score de 330 à 429)
BPCE	50 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris	Sous-catégorie 1 (score de 130 à 229)
CRÉDIT AGRICOLE	12 Place des États-Unis 92120 Montrouge	Sous-catégorie 1 (score de 130 à 229)
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	29 boulevard Haussmann 75009 Paris	Sous-catégorie 1 (score de 130 à 229)

* D'après le Code Monétaire et financier, conformément au VI de l'article L.511-41-1 A, l'ACPR doit établir la liste des établissements d'importance systémique mondiale. La liste est établie « au regard de la taille du groupe, de l'interconnexion du groupe avec le système financier, des possibilités de substitution des services ou de l'infrastructure financière fournis par le groupe, de la complexité du groupe et de ses activités transfrontières, y compris celles entre États membres et un autre État membre et un pays tiers ». Conformément à ces dispositions, cette liste établie sur la base des données au 31 décembre 2013 précise le classement des établissements d'importance systémique mondiale dans l'une des sous-catégories mentionnées à l'article 25 du même arrêté.